

Votre commune est engagée dans...



1 Charte à 3 Niveaux pour une progression en 5 ans

niveau 1...

Raisonner le désherbage des espaces publics, former les agents techniques, communiquer auprès de la population.

niveau 2...

Réduire significativement les pesticides dans les espaces publics, sensibiliser les jardiniers amateurs et communiquer envers tous.

niveau 3...

Supprimer la totalité des pesticides dans les espaces publics, organiser des événements et respecter ces engagements pour les nouveaux aménagements.



Plus d'informations sur :
www.croppp.org
www.frappna-zeropesticide.fr
www.fredonra.com

De la nature en ville

La présence de **végétation spontanée** au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec un **changement de pratiques**.



Elle témoigne d'une meilleure prise en compte de la **santé publique** et de la **qualité des eaux** qui vous entourent.



Avec le soutien financier, pour l'animation de la charte

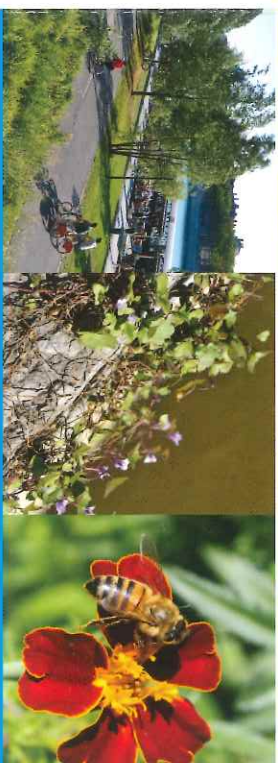


Plaquette financée par l'ONEMA et la DRAAF Rhône-Alpes - Réalisation : Estève design graphique - Photos : Fredon Rhône-Alpes, Luc Esteve, Fotolia - Janvier 2015



objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

L'engagement de votre commune pour préserver votre santé et votre environnement



Charte régionale d'entretien des espaces publics

Pourquoi ma commune se mobilise-t-elle ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries... sont régulièrement détectés dans les eaux de Rhône-Alpes.

Les communes aussi responsables

- Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau (surfaces imperméables, proximité des points d'eau...).

- L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

Une démarche régionale

Les collectivités, la DRAAF¹, les Agences de l'eau, et différentes structures (FRAPNA², FREDON³) se mobilisent dans la charte régionale d'entretien des espaces publics pour réduire l'emploi des pesticides.

¹ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
² Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
³ Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Moi aussi j'agis dans mon jardin



Chaque citoyen peut agir sur son environnement en évitant l'usage des pesticides

Limiter l'installation de la végétation spontanée et des parasites

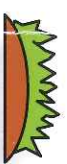


Choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition...) tolérantes ou résistantes aux maladies, possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs (lavande, capucine, œillet d'Inde...).



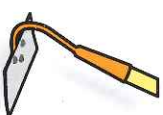
Adapter ses pratiques de jardinage,

alterner les plantes cultivées d'une année sur l'autre, décaler la date de semis, maintenir l'aération de la végétation, pailler le sol, l'enrichir avec du compost ou du fumier, éviter les arrosages et les apports d'engrais excessifs, pratiquer la tonte haute...



Enherber les espaces non cultivés,
les cours, les allées...

Choisir des méthodes alternatives aux pesticides



Utiliser un outil ou
arracher les herbes à la main, supprimer les parties de la plante les plus malades.



Favoriser l'implantation des prédateurs naturels (coccinelles, syrphes...) contre les ravageurs ; par la création de gîtes à insectes, de haies diversifiées.



Mettre en place des pièges
contre les ravageurs (pièges à phéromones, plaques engraissées...).

Pour en savoir plus :
www.jardiner-outrement.fr

